

LEKIME Aubane

Rapport de stage

*Stage d'observation de la pratique juridique auprès de l'organisation Réseau
Migration et Développement (REMIDEV), située à Dakar, Sénégal.*

Promotrice : Sylvie Saroléa

UCLouvain

Master en droit (finalité civile et pénale)

Année académique 202-2026

PARTIE 1. LE STAGE

Introduction

Dans le cadre de mon master en droit et de ma « participation » à la clinique juridique Rosa Parks, j'ai eu l'opportunité de candidater pour un stage juridique en migration dans un pays du tiers sud. J'ai très vite eu des contacts avec le Réseau Migration et développement¹, ci-après le REMIDEV, qui a collaboré sur plusieurs projets avec le CNCD-11.11.11.

REMIDEV est un réseau sénégalais d'une trentaine d'organisations créé pour renforcer la collaboration entre les organisations de la société civile en rapport avec la migration. Sa mission est de défendre les droits des migrants et de les promouvoir par le dialogue et l'action collective. REMIDEV favorise l'échange, la réflexion et la participation active à l'élaboration et au suivi des politiques migratoires et de développement.

Le leadership de REMIDEV est reconnu par la société civile mais aussi par les acteurs étatiques.

Lors de ce stage, grâce à REMIDEV, j'ai eu l'opportunité de rencontrer plusieurs organisations, juristes, acteurs de la société civile dans les questions migratoires.

Chapitre 1. Les problématiques rencontrées lors du stage

Grâce à l'expérience vécue au sein du REMIDEV, j'ai eu l'occasion de plonger dans les réalités concrètes de la migration au Sénégal. Très vite, certaines problématiques sont revenues de manière récurrente dans les échanges, les témoignages et les réflexions menées par la société civile. Ces problématiques traduisent des enjeux profonds, souvent ignorés ou mal compris, qui influencent les parcours migratoires.

Section 1. Le manque d'opportunités comme moteur du départ

Lors de mon premier jour de stage, j'ai rencontré un homme venu solliciter au REMIDEV un appui financier pour son projet documentaire, intitulé *Tekki sa rew* (« réussir ici », en wolof). Comme beaucoup d'autres Sénégalais, cet homme a tenté le parcours migratoire vers l'Europe, ce rêve idéalisé, faute de perspectives réelles dans son pays². Après trois années d'essais et d'efforts, il a fini par rentrer au pays, n'ayant jamais réussi à franchir la Méditerranée.

¹ <https://www.facebook.com/p/R%C3%A9seau-Migration-D%C3%A9veloppement-REMIDEV-100067873397340/>

² F. DIOME, *Le Ventre de l'Atlantique*, Paris, Editions Anne Carrière, 2003, 255 p.

Les jeunes connaissent les risques, mais prennent tout de même la route³. Ce qui les pousse à partir ce n'est pas l'ignorance, mais le manque de travail. Même lorsqu'ils ont étudié à l'université ou suivi une formation, beaucoup peinent à trouver un emploi. Selon ce monsieur, au Sénégal, on met surtout l'accent sur la sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière, mais on n'informe pas assez sur les opportunités de réussite. Or, l'absence d'emploi pousse toujours les jeunes à partir. Il est possible d'effectuer des stages (non rémunérés) mais cela constitue souvent une forme d'exploitation silencieuse, rarement constatée, car l'état d'esprit est le suivant : « un jeune n'a pas besoin d'argent, il a besoin d'expérience ».

Cette personne et d'autres soulignent que la solution ne réside pas seulement dans le contrôle des frontières ou dans les campagnes de prévention, mais dans la création d'opportunités réelles, notamment dans le secteur agricole. En effet, le potentiel est considérable, mais sans accompagnement technique et financier, ces pistes restent inexploitables.

Par ailleurs, la sensibilisation est souvent focalisée sur la traversée de la mer en pirogue, mais peu de messages portent sur les routes terrestres qui sont tout aussi périlleuses (en passant par la Mauritanie, la Libye).



Section 2. Impact de l'UE en Afrique et l'absence d'une solidarité au sein des pays africains

Lors d'une discussion, Marina a souligné que l'UE exerce une influence considérable en Afrique, une influence bien plus visible que celle de l'Union africaine. En effet, l'UE finance de nombreux projets tels que GMD (Gouvernance, Migration, Développement) et parvient à imposer des propositions concrètes que les Etats africains finissent souvent par accepter. Selon elle, l'UE parvient ainsi à envelopper les Etats dans sa propre vision de lutte contre la migration irrégulière.

Elle relève également que, malgré l'abondance de ressources disponibles en Afrique, c'est l'UE qui possède l'argent. De plus, les Etats africains investissent rarement leur propre argent dans leurs politiques publiques. La plupart des programmes de sensibilisation, par exemple, reposent sur des financements européens. Cette dépendance financière empêche, selon elle, le

³ M. GARRONE (réal.), *Io Capitano* [film], Archimede, RAI Cinema, Pathé, Tarantula Belgique, 2023.

développement d'une politique véritablement autonome qui inciterait les Sénégalais à ne pas quitter leur pays. En effet, elle estime que si les Etats africains mutualisaient leurs moyens et s'engageaient dans une démarche d'auto-financement, ils pourraient mettre en place des politiques aussi ambitieuses et structurées que celles de l'UE.

Un autre problème identifié est l'absence de concertation et d'unité entre les pays africains. Tant que chaque Etat agit isolément et sans concertation, il est difficile de constituer un front commun face à l'UE. Ma maître de stage souligne la nécessité d'un leadership fort et éclairé, capable d'incarner une idée d'« Afrique unie », comme le projet des Etats-Unis d'Afrique. Il y a un exemple récent de ce manque d'unité : lorsque Donald Trump n'a invité que 5 Etats africains sur 54 afin de conclure des partenariats puisque le continent africain dispose de plusieurs ressources stratégiques, une réaction collective aurait pu être envisagée, afin de rappeler que l'Union africaine compte bien davantage d'Etats membres, ce ne fut pas le cas. Dans le même ordre d'idées, elle a souligné que la CEDEAO, qui constituait jusqu'ici l'un des rares regroupements d'Etats africains jugés relativement solides, perd progressivement en crédibilité. La preuve en est le retrait récent du Mali, du Niger et du Burkina Faso, désormais regroupé au sein de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

Section 3. La question du retour

Le retour constitue l'une des thématiques les plus discutées par les chercheurs, les ONG et les acteurs de la société civile sénégalaise. De nombreux travaux y sont consacrés et la plupart des organisations que j'ai rencontrées y consacrent une part importante de leurs activités : recueillir les personnes migrantes de retour, les former et ainsi les accompagner dans leur réinsertion, sensibiliser les familles à cette problématique.

Deux types de retours peuvent être distingués : le retour forcé, généralement consécutif à une expulsion suite à un passage au centre de détention et le retour dit « volontaire », une notion toutefois controversée pour les migrants. En effet, rares sont les migrants qui choisissent réellement de rentrer : même lorsque la décision émane de la personne elle-même, elle est souvent contrainte par l'épuisement des voies de recours, la précarité de sa situation ou la perte d'espoir. C'est pourquoi la société civile préfère utiliser le terme « non forcé » plutôt que « volontaire ».

A) Le retour forcé

Il concerne les migrants expulsés à l'issue d'une décision administrative. Souvent détenus dans des centres avant leur renvoi, ils subissent directement les effets de politiques migratoires restrictives et discriminatoires.

B) Le retour non forcé (« volontaire »)

Ce type de retour est généralement appuyé par des programmes financés par l'Union européenne, qui y consacre plusieurs millions d'euros. Bien souvent, le migrant n'a pas de réelle autre alternative viable que de retourner dans son pays d'origine. Comme l'exprimait un intervenant rencontré à Dakar : « *J'étais fatigué* ». Fatigué du chemin parcouru, fatigué des procédures, fatigué de l'attente, et au final convaincu qu'aucune autre solution durable pourra être trouvée en Europe.

Les motifs les plus fréquents de retour :

- Les délais du visa sont expirés : ils essaient ensuite d'introduire une demande d'asile mais elle n'aboutit pas et donc ils décident de rentrer
- Le mal du pays : cela arrive parfois, car certains migrants attendent depuis des années. Même s'ils sont sur le point d'obtenir un titre de séjour, ils préfèrent rentrer chez eux, car le mal du pays est trop fort.
- L'épuisement de toutes les voies de recours
- Le séjour au centre de détention, souvent vécu dans un climat d'isolement, d'incertitude et parfois de discriminations, peut également motiver la décision de retour, afin de mettre fin à une situation perçue comme sans issue

Chapitre 2. REMIDEV

Projet REMIDEV – La Cimade : « Pour un meilleur respect des droits et de la dignité des personnes migrantes ».

Dans le cadre de son partenariat avec La Cimade (dont une présentation est proposée plus loin dans ce rapport), REMIDEV a mis en œuvre un projet visant à renforcer la protection des droits de personnes migrantes, en particulier celles en situation de vulnérabilité, soumises à la détention par exemple. Pour ce faire, deux objectifs principaux ont été fixés : la collecte de données et la sensibilisation.

Dans ce contexte, REMIDEV et La Cimade ont mené, dans un premier temps, une collecte d'informations approfondie sur les conditions de détention de migrants incarcérés et dans un second temps, une collecte sur les personnes disparues en mer. Les données recueillies ont pour

objectif l'élaboration d'un rapport qui sera diffusé lors d'actions de grande ampleur, comme l'organisation d'ateliers d'échange (avec des acteurs engagés) et des actions de plaidoyer auprès des autorités compétentes.

Lors de mon stage, j'ai assisté à plusieurs évaluations autour de ce projet réalisées par des personnes extérieures.

1) Evaluation autour de la détention des migrants

REMIDEV et La Cimade ont mené un travail de terrain visant à documenter les conditions de détention des migrants incarcérés. Ce processus s'est distingué par une méthodologie participative : les acteurs locaux ont été associés à la collecte d'informations et ont même contribué à l'élaboration des formulaires utilisés. Cette démarche collaborative a permis de renforcer la qualité des données et de consolider des liens avec les partenaires de terrain.

2) Evaluation autour des disparus en mer

La collecte d'informations sur la problématique des disparus en mer a été réalisée à nouveau conjointement par La Cimade et REMIDEV. Mais cette fois, l'une des organisations s'est rendue à Saint-Louis pour répartir le travail. Toutefois, certains acteurs, dont ma maître de stage, ont regretté cette que cette démarche n'ait pas suivi la même logique participative que pour la détention. REMIDEV, plus proche des acteurs locaux, aurait pu mobiliser son expertise et ses réseaux afin de mieux ancrer le travail dans la réalité du terrain, La Cimade étant une organisation d'origine française.

Cette question des disparus en mer soulève des enjeux particulièrement sensibles : en cas de naufrage, les familles reçoivent parfois une aide matérielle (nourriture), alors qu'elles auraient davantage besoin d'un accompagnement psychologique. Le manque de mécanismes officiels pour identifier les personnes mortes ou disparues reste une lacune majeure au Sénégal. A cet égard, certains acteurs, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), apparaissent plus avancés notamment à travers l'accompagnement d'un collectif des familles de disparus.

Ce projet a permis de mettre en lumière la situation des migrants détenus et des familles de disparus, contribuant ainsi à une meilleure visibilité des droits des personnes migrantes et à une sensibilisation progressive des institutions. Des échanges ont notamment eu lieu entre le Secrétariat d'État et un groupe de chercheurs sur la problématique des disparus.

Cependant, plusieurs limites subsistent. La phase de sensibilisation et certaines actions de plaidoyer n'ont pas encore pu être réalisées, en partie à cause du contexte politique. Enfin, ma

maitre de stage a également souligné certains manques tels que l'absence d'intervention de juristes pour expliquer les voies d'action judiciaire ou de médecins légistes pour renforcer les capacités en matière d'identification.

Chapitre 3. D'autres acteurs de terrain

Section 1. Rencontre de différentes organisations

Afin de restituer fidèlement ces échanges, je les présenterai dans l'ordre chronologique des mes rencontres, en retraçant à la fois leurs missions et les réflexions qu'elles m'ont inspirées.

1) Caritas P.A.R.I (Jacques Niouky)

Caritas P.A.R.I (Dakar) est une organisation spécialisée dans l'accompagnement des migrants de retour. Initialement centrée sur l'écoute et l'orientation, l'association a progressivement élargi ses services pour répondre à des besoins multiples tels que la scolarisation des enfants, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, etc.

Un enjeu important réside dans la stigmatisation du retour, souvent perçu comme un échec par les familles. C'est pourquoi de nombreux migrants, honteux, préfèrent rester plusieurs mois chez Caritas plutôt que de rentrer immédiatement auprès de leur entourage.

L'accompagnement proposé par Caritas Dakar repose sur la mise en place d'un projet de réinsertion. Le migrant dispose de six mois pour élaborer un projet professionnel et si cela tient la route, ce projet sera soutenu financièrement par Caritas et ses partenaires européens. L'organisation joue un rôle d'encadrement en orientant les personnes vers les secteurs porteurs (plomberie, carrelage, etc.), tout en respectant leurs choix et leurs préférences. Le taux d'insertion atteint 80% pour les personnes ayant suivi une formation.

Caritas intervient également pour corriger ou réorienter les projets irréalistes en attente de leur validation.

Caritas ne travaille qu'avec les retours dits « volontaires », organisés depuis le pays « d'accueil ». Un Sénégalais rentré par ses propres moyens ne pourra dès lors pas bénéficier



d'un accompagnement à son arrivée. L'appui se fait donc en partenariat avec le Caritas du pays européen concerné, en lien avec l'OIM qui prend en charge le billet de retour.

Au niveau des chiffres, les résultats restent modestes :

- Caritas prend en charge 4 à 5 retours par an en moyenne
- Il y a eu un pic exceptionnel en 2015, avec un nombre de 20 retours
- Par contre, depuis janvier 2025, aucun retour n'a encore été enregistré

Plusieurs facteurs expliquent ce constat depuis janvier 2025 : la peur de la stigmatisation, l'espoir persistant d'une régularisation en Europe, ou encore le poids des dettes contractées pour financer le départ.

Le retour concerne très rarement les femmes : seules quatre ou cinq ont sollicité Caritas depuis 2009, principalement pour rejoindre leurs enfants restés au Sénégal.

Enfin, le principal besoin de Caritas est le financement, comme pour la plupart des organisations rencontrées. Caritas insiste sur le fait que l'Etat devrait être le premier acteur de l'action humanitaire, et souligne ainsi l'importance cruciale du plaidoyer.

2) BAOS – ARD

Lors de mon stage, j'ai eu l'opportunité d'échanger avec les responsables du Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais (BAOS). Cette structure, créée en 1987 à la suite d'une convention entre la France et le Sénégal, a pour mission de soutenir les Sénégalais vivant en France ou ailleurs souhaitant retourner volontairement au pays, grâce à un budget dédié de 200 millions de francs CFA (équivalent à environ 305 000 euros).

Dans les années 2000, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, le BAOS était peu visible et donc très peu utilisé. Le BAOS a dès lors été progressivement décentralisé. A partir de 2010, un bureau a été ouvert à l'aéroport afin d'entrer directement en contact avec les migrants de retour. Ensuite en 2014, des antennes régionales ont été créées afin de gérer la migration à un niveau plus local. Cette proximité avec les cibles a permis d'accroître l'efficacité. Aujourd'hui, le BAOS est structuré en divisions régionales, coordonnées par des chefs de division.

La mission du BAOS s'inscrit dans le cadre de la politique nationale migratoire, validée techniquement en 2018 et politiquement en 2023. Elle consiste à matérialiser cette politique à travers l'accueil et surtout la réintégration des migrants de retour, en combinant soutien psychologique et appui matériel.

Quatre profils de bénéficiaires ont été identifiés :

- Les migrants de retour après plusieurs années à l'étranger : ils ont réussi à épargner et n'ont donc pas de besoin économique. Ils ont surtout besoin d'un appui technique et d'une orientation professionnelle vers des secteurs porteurs
- Les migrants de longue durée en Europe: souvent âgés, ils nécessitent un accompagnement particulier. Cependant, il y a un plafond d'âge, fixé à 55 ans. En effet, les plus de 55 ans sont exclus des programmes économiques.
- Les migrants irréguliers de retour : particulièrement vulnérables, ils ont souvent vendu tous leurs biens pour migrer et n'ont pas de formation professionnelle. Ce profil est considéré comme le plus difficile à gérer.
- Les potentiels migrants : futurs candidats au départ, auprès desquels le BAOS mène un travail de prévention et de sensibilisation. Il s'agit d'un travail d'anticipation.

Depuis janvier 2025, le BAOS a comptabilisé près de 1800 cas liés au retour volontaire. Ce chiffre englobe toutes les personnes ayant sollicité les services du BAOS, qu'ils aient ou non effectué un retour effectif. Parmi eux, environ 25 % sont des femmes, dont les besoins sont essentiellement économiques. La majorité des cas (plus de 50 %, voire 75 %) concernent des migrants en situation irrégulière.

Le BAOS collabore avec l'OIM, qui organise chaque mois deux à trois vols de retour vers l'Afrique. Les migrants accompagnés reçoivent une aide financière de 510 000 CFA (soit 777, 49 euros) à leur arrivée, ce qui représente un montant légèrement supérieur au salaire moyen au Sénégal. Le bureau situé à l'aéroport effectue un premier « profilage » avant de référer les migrants vers les antennes régionales du BAOS.

Un mécanisme national de référencement est en cours de mise en place, afin d'harmoniser les outils d'intégration entre les différents acteurs. Ce mécanisme, bien que déjà validé techniquement, reste en attente de validation politique. Selon le BAOS, l'Etat a tout intérêt à ce que ces migrants de retour soient accompagnés.

Le BAOS prône un accompagnement de la migration régulière et sûre. Dans ce cadre, un projet pilote agricole avait été lancé en Espagne en 2008 : plus de 300 jeunes Sénégalais ont pu y travailler pendant quatre ans, avec pour objectif de leur permettre d'épargner et de revenir au pays avec une expérience professionnelle. Ce programme, interrompu, a été relancé en 2023, et des partenariats similaires sont en discussion avec l'Italie et l'Allemagne.

Par ailleurs, cet entretien a également mis en lumière un facteur central dans la décision de migrer : la pression familiale. Souvent, la famille désigne un « chevalier » chargé de réussir coûte que coûte, rendant le retour sans réussite économique extrêmement stigmatisant. Cette dimension sociale et culturelle explique en grande partie la difficulté à traiter durablement la question des retours.

3) COFLEC

J'ai eu la chance d'échanger avec la présidente du COFLEC (Collectif des Femmes contre l'Émigration Clandestine). Cette organisation est née à Thiaroye-sur-Mer, une commune où la pêche constituait historiquement l'activité principale. Or, à partir des années 1990, la fermeture de nombreuses entreprises locales et l'appauvrissement de la ressource halieutique ont rendu cette activité insuffisante pour faire vivre les familles. Les jeunes ont alors commencé à chercher des alternatives et, pour beaucoup, à prendre la pirogue en direction de l'Europe. La présidente a elle-même perdu son fils unique dans une traversée, ce qui a été pour elle le point de départ de son engagement.



Elle m'a expliqué combien la société sénégalaise reste marquée par des rapports patriarcaux : les décisions appartiennent traditionnellement aux hommes, mais lorsque les fils partent en mer, on accuse souvent les femmes d'en être responsables. Face à cette stigmatisation, la présidente a voulu montrer que la responsabilité de la migration est partagée et que les femmes peuvent, au contraire, jouer un rôle central. Elle a alors mis en place un plan de communication avec les autorités et lancé une politique portée par les femmes elles-mêmes pour lutter contre la féminisation de la migration irrégulière. Le collectif, qui comptait 83 femmes à sa création, en regroupe aujourd'hui plus de 370.

Les actions menées par le COFLEC sont multiples :

- La sensibilisation : au départ de bouche à oreille, puis de porte à porte, elle vise les familles victimes. L'objectif est de comprendre les besoins (recherche d'informations, soutien psychosocial, reconnaissance du deuil). Le décès d'un proche en migration entraîne une perte de revenus, un traumatisme social et un deuil d'autant plus difficile

lorsque le corps n'est pas retrouvé. C'est pourquoi l'organisation de cercles de parole et des collectes de fonds solidaires ont été mis en place. Comme l'exprime la présidente : « *On ne peut pas arrêter la mer avec ses bras* », mais on peut tenter de réduire les drames.

- La préventions et les alternatives pour les femmes : auparavant, ce n'était que les hommes qui migraient, les femmes n'y pensaient même pas, sauf pour rejoindre leur mari (mais de manière légale alors) car la femme était faite pour rester à la maison. Mais aujourd'hui certaines migrent seules, souvent pour fuir des mariages précoces ou des violences conjugales. Le COFLEC les sensibilise aux dangers du départ et leur propose des formations pratiques (cosmétique, fabrication de savons, etc.). Ces activités leur permettent d'obtenir des revenus, certes, mais aussi une meilleure reconnaissance au sein de leur foyer. La présidente m'a raconté l'exemple de femmes qui ont pu payer l'électricité grâce à leur travail, gagnant ainsi en respect et en autonomie, une véritable ascension sociale.
- Le soutien aux enfants : le collectif mène aussi des actions pour la scolarisation et l'accompagnement des enfants de familles touchées par la migration, notamment à travers des levées de fonds.

Enfin, la présidente a insisté sur le fait que l'État sénégalais ne prend pas encore suffisamment en charge les familles endeuillées. Le COFLEC reste donc un acteur essentiel pour combler ces manquements.

4) USE

Parmi les rencontres marquantes de mon stage, figure celle avec le président de l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE)⁴, une ONG sénégalaise pionnière sur la question migratoire. L'organisation est née grâce à l'appui de la Cimade (France) et s'est donné pour mission de promouvoir la solidarité, l'entraide et les droits humains, tout en luttant pour un traitement plus humain des migrants. C'est d'ailleurs à partir de l'USE que le réseau REMIDEV a vu le jour, afin d'aborder plus spécifiquement le lien entre migration et développement.

Le président de l'USE m'a décrit un engagement multiforme : sensibiliser les migrants eux-mêmes, la population mais aussi les autorités, et insister sur une idée forte : *le migrant n'est pas*

⁴ <https://use.bamtaare.org/>

seulement une personne en détresse, il est aussi un moteur de développement pour son pays d'accueil comme pour son pays d'origine. D'où la nécessité de respecter les textes nationaux et internationaux, et de mener des actions de plaidoyer pour un traitement digne et juste.

Au cours de notre échange, j'ai été frappée par la lucidité du discours du président. Il explique que beaucoup de jeunes partent parce qu'ils n'ont pas d'emploi, ou bien parce qu'ils en ont un mais avec un revenu dérisoire. D'autres partent par effet d'entraînement : « Si mon voisin est parti et a réussi, moi aussi je vais réussir ». Cette idée est profondément ancrée, bien que souvent fausse, et il est extrêmement difficile de déconstruire ce mirage. Les rares cas de réussite en Europe sont mis en avant, tandis que les drames ou les situations de misère sont passés sous silence.

Le président de l'USE a également évoqué les accords de coopération, notamment avec la France, qui prévoit des listes de métiers permettant à certains Sénégalais de travailler temporairement en Europe avant de revenir. Selon lui, c'est une voie intéressante : elle permet de renforcer ses compétences, d'épargner et de contribuer ensuite au développement local. Mais cette vision entre souvent en décalage avec l'attente des jeunes qui, eux, aspirent à rester.

Un point qui m'a particulièrement marquée dans le témoignage du président de cette association, c'est la critique du manque d'implication de l'Etat sénégalais. Selon lui, la société civile joue un rôle essentiel en matière de sensibilisation, de formation et d'espoir pour la jeunesse, mais ses actions sont trop souvent ignorées, voire boycottées par les autorités. Il a cité par exemple l'initiative de l'USE, première organisation à avoir célébré la Journée internationale du migrant, dès 2003, en partenariat avec la Cimade, pour réunir société civile, Etat et acteurs internationaux autour de débats communs. Malgré ces efforts, l'Etat tarde à adopter de réelles politiques migratoires en co-construction avec la société civile.

Le président a aussi abordé une réalité plus dérangeante : la corruption et la « mafia du visa ». Obtenir un rendez-vous pour une demande de visa coûte au minimum 50 000 CFA (environ 76 euros), sans aucune garantie de réponse positive. Ce système, selon lui, est toléré (voire organisé) par l'État, qui en tire un bénéfice financier. Cela entrave même le travail des ONG, dont certains responsables ne parviennent pas à se rendre en Europe pour participer à des rencontres ou séminaires faute de visa. Ce constat m'a paru d'autant plus révoltant qu'il illustre une injustice profonde : la liberté de circulation est un droit théorique, mais dans la pratique, elle reste entravée pour les Sénégalais, même pour ceux qui ont des projets légitimes et encadrés.

Le président a insisté longuement sur la question de la libre circulation dans l'espace CEDEAO, censée garantir aux ressortissants des pays membres le droit de voyager, de s'installer et de travailler dans la région. Sur papier, le protocole est clair et constitue un acquis majeur de l'intégration régionale. Mais la réalité vécue sur le terrain est toute autre. Il m'a raconté son propre voyage en bus du Sénégal au Burkina Faso : à chaque frontière, les voyageurs étaient systématiquement arrêtés, soumis à des contrôles abusifs, appelés un à un, et contraints de verser de l'argent pour continuer leur route, peu importe la régularité de leurs papiers. Au Mali, il fallait « donner » pour passer, au Burkina Faso, la scène se répétait encore. Cette description m'a profondément marquée, car elle montre que la liberté de circulation existe en théorie mais se transforme en un véritable parcours du combattant pour les citoyens africains eux-mêmes.

Selon ce monsieur, ce décalage s'explique par l'absence de moyens réels de la CEDEAO pour contraindre ses Etats membres à respecter leurs engagements. Les Etats n'ont tout simplement pas intérêt à doter la CEDEAO des leviers nécessaires, ce qui la rend impuissante face aux pratiques illégales de ses propres agents.

Pour moi, il est difficilement concevable que des Etats s'accordent sur des principes aussi essentiels que la libre circulation, et qu'au moment de leur mise en œuvre, rien ne soit réellement respecté. Cela donne l'impression d'accords vidés de leur substance, qui entretiennent une illusion de droit sans jamais le rendre effectif.

5) ABC (Académie Banlieue Culture)

J'ai également eu l'occasion d'échanger avec l'Académie Banlieue Culture (ABC), une association qui œuvre pour l'autonomie des jeunes, des femmes, des migrants de retour et des acteurs culturels. Sa mission principale est de valoriser les métiers porteurs dans les industries culturelles et créatives, en montrant que la culture peut être un véritable levier de développement et d'insertion professionnelle.

L'association poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Faciliter pour les jeunes et les migrants de retour, l'accès à l'information concernant les structures de financement et d'accompagnement disponibles.
- Renforcer les compétences des jeunes, femmes, hommes et personnes issues de minorités, afin d'améliorer leur employabilité et leur professionnalisme.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de projets économiques, sociaux ou environnementaux portés par les jeunes.

- Sensibiliser aux alternatives à la migration irrégulière, en valorisant les opportunités de réussite existant au Sénégal et plus largement en Afrique.
- Créer des espaces d'expression et d'échanges autour de la banlieue, en réunissant artistes, acteurs culturels et structures partenaires à travers des forums, conférences, expositions, panels, concerts de sensibilisation, mais aussi des caravanes de plaidoyer et de sensibilisation.

Cet échange m'a permis de constater comment la culture peut être mobilisée comme un outil de prévention de la migration irrégulière, mais aussi comme une voie concrète vers l'autonomie économique et sociale. L'ABC illustre une approche originale : plutôt que de se limiter à une logique de "dissuasion", elle mise sur la créativité et l'engagement des jeunes comme moteurs de réussite et de dignité au niveau local.

6) La Cimade

J'ai eu l'occasion d'échanger brièvement avec La Cimade à la suite de l'évaluation de leur projet réalisé avec REMIDEV.

La Cimade⁵ est une organisation française qui intervient dans plusieurs domaines liés à la défense des droits des personnes migrantes. Elle propose une assistance juridique aux personnes en situation irrégulière ou retenues en centre de rétention. Elle assure également un accueil et un accompagnement lors de ses permanences locales. Par ailleurs, elle mène des actions de sensibilisation auprès du grand public et des décideurs politiques. Enfin, elle intervient en prison et dans les lieux de rétention.

7) Et toutes les autres organisations

J'ai également rencontré plusieurs autres organisations, parmi lesquelles Migration et Développement (MIGDEV), OMDEF, une structure composée exclusivement d'hommes engagés dans la défense des droits des femmes et des filles, ainsi que l'Institution des inégalités. Les entretiens menés avec ces acteurs se sont révélés aussi intéressants et pertinents que les précédents. Il conviendra toutefois de les analyser en fonction du sujet que je choisirai d'aborder par la suite.

⁵https://www.lacimade.org/?gad_source=1&gad_campaignid=144105615&gbraid=0AAAAAADpstekYcQwcEf79zL4kYBX5-Xui&gclid=Cj0KCQjwsPzHBhDCARIIsALIWNG1s3BJBgBdZD_0DTWN09SpLbtvhTIRtx4x7tOdBIDRTanhoiI8POogaAkPTEALw_wcB

Section 2. Rencontre de personnes importantes

Tout comme pour les organisations, j'ai eu l'opportunité de rencontrer plusieurs personnes aux profils intéressants et pertinents : des juristes spécialisés dans les questions migratoires, des chercheurs, ainsi qu'une migrante de retour confrontée à une situation particulièrement complexe.

Parmi ces échanges, j'ai choisi de rapporter deux discussions marquantes : l'une avec Ngoné Ndoye, ancienne ministre sénégalaise et aujourd'hui fondatrice de FEMIDEC ; l'autre avec Delphine Perrin, chercheuse française à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), qui a récemment réalisé un podcast sur le thème « *Migrer au Sénégal pour les ressortissants de la CEDEAO* ».

1) Ngoné Ndoye et son organisation FEMIDEC

Après avoir expérimenté le voyage en bus sénégalais pour me rendre à Rufisque Est, dans la banlieue de Dakar, j'ai été accueillie chaleureusement et invitée à manger par la chère Ngoné Ndoye. Avant de fonder l'organisation FEMIDEC, elle était déjà une femme au parcours remarquable.



Ancienne maire de Rufisque Est, un arrondissement situé sur la côte, elle a exercé ses fonctions au moment où les premières pirogues de migrants prenaient la mer, en 2002. Les membres de sa famille et de sa communauté venaient alors lui confier leur intention de partir : « Il n'y a plus de poisson et nous n'avons pas de carte B - c'est-à-dire de licence de pêche - pour monter sur les gros bateaux ». Face à cette détresse, elle a joué un rôle d'intermédiaire entre les pêcheurs et le ministère de l'Environnement, qui a fini par fournir le matériel adéquat pour permettre aux pêcheurs de gagner leur vie. Grâce à cette initiative, 80 familles et 30 pêcheurs ont pu subvenir à leurs besoins.

Par la suite, elle a été sénateur-maire, en charge de la santé et des affaires sociales. Cette fonction l'a rapprochée encore davantage du peuple et l'a

confrontée aux difficultés quotidiennes, notamment aux problèmes de santé des femmes vivant au bord de la mer.

Elle a ensuite achevé sa carrière politique en tant que ministre des Sénégalais de l'Extérieur. À ce poste, elle a organisé la « Semaine du migrant », au cours de laquelle elle a rencontré et écouté de nombreux migrants. Elle a constaté que leur frustration ne venait pas tant de leur pays d'origine que de leur vécu à l'étranger. C'est pourquoi elle a choisi de travailler non pas directement avec les migrants, mais avec leurs familles restées au pays.

Forte de ces expériences à la mairie, au parlement puis au gouvernement, elle a souhaité continuer à agir. C'est ainsi qu'elle a fondé FEMIDEC (Femmes, Enfants, Migration et Développement Communautaire).

L'ancienne ministre m'a d'abord présenté le travail de FEMIDEC. Selon elle, le cœur de la mission de FEMIDEC est d'aborder la migration à partir de la famille, lieu à la fois de la décision de départ et de l'accueil au retour. L'accent est mis sur les femmes et les enfants, notamment à travers des actions de sensibilisation dans les écoles. Les enfants sont encouragés à prendre conscience de leur valeur et de leurs capacités, et à comprendre que la migration n'est pas en soi un mal mais un droit. Elle insiste en particulier sur l'importance de faire connaître les voies régulières de migration, afin de distinguer le droit de partir de la clandestinité.

Concrètement, elle estime que chaque région devrait disposer de points focaux où les employés seraient formés à la fois comme agents communautaires de base et comme travailleurs sociaux. Leur rôle serait d'intervenir dans les foyers, les associations de femmes ou encore les écoles de football, afin d'accompagner les familles et de préparer le terrain pour un retour éventuel, même après ce qui peut être perçu comme un « échec migratoire ».

Au-delà de son action associative, l'ancienne ministre a partagé une réflexion plus large sur les politiques migratoires. Elle se montre très critique à l'égard de la « migration circulaire », en particulier vis-à-vis du programme espagnol qui recrute des saisonniers pour les travaux agricoles. Selon elle, envoyer des bacheliers ou des diplômés cueillir des fruits pour ensuite les renvoyer n'est pas une véritable chance de migration, mais un système qui ne profite qu'à l'Espagne.

Elle rappelle par ailleurs que l'Europe, vieillissante et en manque de main-d'œuvre, a besoin de l'Afrique, dont la démographie est dynamique (l'âge médian y est de 18,9 ans) et qui détient environ 26 % des richesses terrestres et maritimes mondiales. Dans ce contexte, elle appelle

l’Afrique à s’exprimer de sa propre voix et à ne plus se laisser dicter les conditions de la mobilité.

Enfin, elle situe cette réflexion dans un cadre plus large de souveraineté et d’unité africaine. Selon elle, le départ de certains pays de l’AES de la CEDEAO illustre cette volonté croissante d’affirmation. L’Afrique dispose déjà, dit-elle, de la vigueur, de l’instruction et des ressources nécessaires : il faut donc mieux s’organiser, rester en Afrique et y travailler. Elle se montre également critique vis-à-vis du discours européen sur le respect des droits de l’homme, qu’elle considère largement démenti par la réalité des pratiques. Pour elle, l’avenir repose sur une Afrique plus rassemblée et consciente de sa force collective.

2) Delphine Perrin, chercheuse à l’IRD

Delphine Perrin est juriste et politiste, chercheuse à l’Institut de recherche pour le développement (IRD). Ses travaux, à la croisée du droit et de la science politique, portent sur les politiques migratoires, la nationalité et la circulation en Afrique de l’Ouest et au Sahel. Avant de rencontrer Delphine Perrin, j’ai eu l’opportunité d’écouter ses podcasts⁶. Ces enregistrements, consacrés aux migrations intra-africaines, s’intéressent notamment aux parcours de ressortissants de la CEDEAO qui s’installent au Sénégal. Ils donnent la parole à des migrants confrontés à des difficultés très concrètes : démarches administratives complexes, obtention des papiers d’identité, accès à la nationalité sénégalaise. Tout en rappelant le principe de libre circulation dans la région, ces témoignages mettent en évidence les paradoxes de la mobilité régionale et les obstacles à une intégration effective.

Au Sénégal, l’importance donnée aux papiers est telle qu’ils apparaissent presque comme « supérieurs» aux individus eux-mêmes. Cette centralité du document administratif, loin d’être neutre, devient une source d’exclusion.

Lors de nos échanges, Delphine Perrin a insisté sur plusieurs points :

- Les limites de l’intégration régionale : si les textes de la CEDEAO garantissent la liberté de circulation et de résidence, leur application reste fragmentée. Les États interprètent et appliquent différemment les accords, créant une insécurité juridique pour les migrants. Contrairement à l’Union européenne, la CEDEAO ne dispose pas de textes

⁶ https://soundcloud.com/movidamigrations/sets/au-del-des-fronti-res-migrer?utm_source=facebook&utm_medium=post&utm_campaign=social_sharing

consolidés et accessibles. Même les juges sénégalais connaissent mal ce droit, faute de formation et d'outils clairs.

- La carte biométrique de la CEDEAO (2014) : elle devait permettre une circulation et une résidence facilitées dans l'espace communautaire. Le Sénégal a été le premier pays à la délivrer, mais tous les États ne l'ont pas adoptée, et certains ne la reconnaissent pas aux frontières. Résultat : le droit reste théorique et souvent contredit par les pratiques.
- Les pratiques aux frontières : malgré leurs papiers en règles, les migrants sont régulièrement confrontés à des paiements illégaux ou à des discriminations. La maîtrise d'une langue locale peut faciliter le passage.
- Les audiences foraines : pour répondre au problème massif de l'absence d'acte de naissance, les tribunaux se déplacent dans les écoles et collèges afin d'enregistrer les enfants ou jeunes non déclarés. Deux témoins sont requis pour confirmer l'identité de la personne. Cependant, cette procédure reste fragile sur le plan de la fiabilité, car l'identité repose uniquement sur la déclaration de témoins, ce qui ouvre la porte à des erreurs ou à des usurpations.
- Un problème structurel d'accès à l'information : selon elle, une partie des difficultés tient aussi à un rapport particulier à l'administration. Beaucoup de Sénégalais passent par des intermédiaires ou des « transitaires » plutôt que de chercher directement l'information. Cela contribue à renforcer la dépendance à ces réseaux mais aussi à favoriser les abus puisqu'il n'existe aucune certitude que la personne intermédiaire fasse bien ce qu'on lui a demandé.

Section 3. Journée d'étude sur la problématique des personnes migrantes mortes ou disparues en mer

J'ai eu l'occasion de participer à une journée d'étude, le 24 juillet, qui réunissait juristes, ONG, journalistes de terrains, représentants de l'OIM et de l'Etat. Nous avons entre autres abordés le cadre juridique national et international autour de cette problématique, les impacts socio-économiques des disparitions, la coopération entre Etats, la gestion et l'identification des corps, le renforcement du système médico-légal ainsi que le rôle de l'OIM et celui de la société civile. Ce sujet reste peu exploré au Sénégal, et j'ai pu établir un réseau de contacts prêts à partager des informations et documents.

Selon un des représentants de l'Etat, la migration irrégulière est celle qui produit l'ignorance de ce qu'il se passe. Lorsque la migration est légale, on peut l'observer la suivre, assurer une protection.

1) Etat des lieux des personnes mortes ou disparues

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 67 000 personnes sont mortes ou portées disparues sur les routes migratoires entre 2014 et 2024. Ce chiffre, déjà considérable, ne reflète pourtant qu'une estimation minimale : la réalité est certainement bien supérieure.

En 2024, Médecins Sans Frontières (MSF) a évalué à environ 1 000 le nombre de décès ou disparitions par an liés aux migrations. De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a recensé plus de 800 demandes actives de recherche de migrants disparus. Ce chiffre ne traduit toutefois qu'une partie de la réalité, car de nombreuses familles ne signalent pas la disparition de leurs proches auprès de l'organisation.

Ces données mettent en évidence une tendance alarmante : les dispositifs de secours demeurent insuffisants et laissent penser qu'il existe, au niveau politique, une volonté implicite de dissuader les départs en « laissant mourir ». Face aux contrôles et aux mécanismes de surveillance, les migrants empruntent désormais des voies de contournement, par exemple depuis la Guinée, la Gambie ou certaines zones reculées du Sénégal. Ces trajets, plus longs et plus dangereux, accroissent considérablement les risques.

Enfin, un obstacle supplémentaire réside dans l'absence fréquente de papiers d'identité parmi les migrants. En cas de décès, cela rend l'identification des victimes extrêmement difficile, empêchant parfois même de déterminer leur nationalité et d'informer leurs familles.

2) Le cadre juridique

Le Sénégal a signé beaucoup de conventions internationales pour protéger les personnes, y compris en cas de disparition. Mais au niveau national, c'est surtout le Code de la famille qui encadre les situations de disparition ou d'absence.

Il existe deux procédures principales :

a) La déclaration d'absence

- Utilisée quand une personne n'a donné aucune nouvelle pendant longtemps.

- Il faut attendre 1 an sans nouvelles, puis une enquête d'un an.
- Après 2 ans, le tribunal peut reconnaître l'absence.
- Si la personne ne revient pas après 10 ans, on peut demander une déclaration de décès.

b) La déclaration de disparition

- Plus rapide, surtout utile en cas de naufrage ou d'accident en mer.
- La famille peut faire une demande immédiatement après l'incident.
- Une enquête est menée, et le tribunal peut déclarer le décès.
- Cette procédure peut être collective si plusieurs personnes sont concernées.

Et si la personne revient ?

- Si elle revient avant le jugement, elle récupère tous ses biens.
- Si elle revient après, elle récupère ce qui reste, mais pas ce qui a été vendu.

Selon un intervenant juriste, Ibrahama Kane, le cadre juridique est dépassé et inadapté. En effet, le Code de la famille sénégalais, adopté en 1972, est encore utilisé pour traiter les disparitions liées à la migration. Or, ces situations relèvent désormais du droit international, avec des enjeux complexes : détention arbitraire, disparition volontaire par peur d'arrestation, etc. Continuer à s'appuyer sur des textes anciens et inadaptés revient à freiner les avancées en matière de droits humains. Le juriste souligne également un besoin urgent de coopération entre Etats. En effet, la gestion des disparitions migratoires nécessite une coopération transnationale pour partager les informations disponibles sur les personnes dont on a perdu la trace. Aujourd'hui, cette coopération est insuffisante, ce qui limite les réponses concrètes aux familles.

Une journaliste de terrain remarquable a ensuite partagé son expertise. Elle a expliqué que le chômage massif dans le pays pousse de nombreux jeunes à croire que la seule voie vers la réussite passe par l'émigration. Cette idée est profondément ancrée dans les mentalités : partir, c'est réussir. Les familles, et notamment les mères, valorisent souvent le fait que leurs enfants aient "réussi à traverser", même si cela implique des risques majeurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les départs ne sont pas toujours clandestins ou ignorés par les familles. Au contraire, dans de nombreux cas, les familles sont pleinement conscientes du projet migratoire, y participent financièrement, et l'encouragent. Il s'agit d'un investissement familial, motivé par une pression culturelle forte.

Cette quête de réussite implique un coût humain considérable. Certains migrants ne supportent pas le stress du voyage en pirogue, souffrent de troubles mentaux, et certains vont jusqu'à sauter à la mer. La migration devient alors un drame silencieux.

Par ailleurs, il existe une désillusion politique chez les jeunes. Ils espèrent des changements immédiats à chaque alternance de régime, sans percevoir les complexités et les lenteurs du système. Cette impatience les pousse à chercher ailleurs ce qu'ils ne voient pas se concrétiser chez eux.

Le rôle de la famille est central dans cette dynamique : beaucoup de jeunes veulent "aider leur mère", ce qui révèle une forme de loyauté affective mais aussi une pression implicite. Enfin, la réussite affichée par la diaspora alimente l'idée que partir est la seule voie vers une vie meilleure. Face à cette vitrine sociale, il devient difficile de convaincre les jeunes de rester.

Cette journée a été véritablement marquante, ponctuée par des échanges d'expériences enrichissants, des constats lucides et des discussions profondes. Elle a permis de croiser les regards, de confronter les réalités et de nourrir une réflexion collective autour de problématiques essentielles.

PARTIE 2. EXPERIENCE PERSONNELLE

Les difficultés liées à la différence de culture entre ici et là-bas

Malgré l'éducation reçue, mon ouverture à la différence et la préparation de mon voyage,

l'adaptation à Dakar n'a pas été immédiatement évidente. Beaucoup de choses s'y vivent différemment : la négociation fait partie du quotidien, que ce soit pour un taxi ou quelques fruits au marché ; les horaires sont plus souples qu'en Europe, un rendez-vous peut avoir lieu plusieurs heures après l'heure fixée ; l'environnement sonore est vivant et reflète une forme d'expression collective, où la musique et les vidéos partagées en public font partie intégrante du paysage urbain.



J'ai également été confrontée à des réalités plus difficiles, comme la situation des enfants talibés, le manque de confort matériel, ou encore la gestion des déchets. Les fosses septiques sont régulièrement vidées dans les rue, qui est souvent en terre battue, provoquant boue et insalubrité nauséabonde. Les taxis, pour la plupart d'anciennes voitures européennes, sont usés au point de ne plus avoir de poignées de portières ou de coffres fonctionnels, et les chaleurs intenses abîment jusqu'aux écrans des radios. Les conditions de logement peuvent aussi être précaires : des familles entières vivent à plusieurs dans de petites habitations aux toits en tôle, laissant passer la pluie, et partagent des sanitaires rudimentaires.



En tant que femme blanche, ma présence était souvent associée à l'idée de richesse, ce qui suscitait de nombreuses sollicitations dans la rue ou au marché. Si cela pouvait parfois sembler pesant, ce n'était jamais agressif.

Mais le Sénégal, ce n'est pas seulement cela. C'est surtout le vivier d'une formidable richesse humaine. J'ai été touchée par la *teranga*, cette hospitalité sénégalaise si chaleureuse : des invitations à partager des repas au sein des familles, des moments de

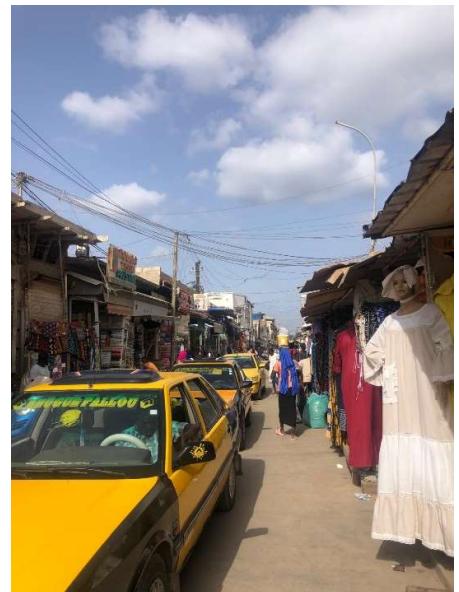


convivialité passés à la plage, des danses le week-end. Malgré les difficultés matérielles, j'ai ressenti une joie de vivre communicative et une profonde générosité. Ces rencontres et ces instants de partage resteront pour moi les souvenirs les plus marquants de mon séjour.

Pour celles et ceux qui quittent ce quotidien pour venir en Europe, ce contraste est encore plus violent : ils ne retrouvent pas ici cette ambiance chaleureuse, cette souplesse des relations, cette proximité humaine. Au contraire, ils doivent affronter des conditions de vie difficiles, l'éloignement de leur famille, et souvent une société beaucoup plus stricte et individualiste. Nous pouvons, dès lors, facilement concevoir que ce type de décalage contribue à renforcer le sentiment de perte de repères et la nostalgie du pays d'origine, s'ajoutant aux nombreuses difficultés que rencontrent les personnes migrantes arrivées sur notre continent.

La population

En dehors de mon stage, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux Sénégalais, souvent lors de simples trajets en taxi. J'essayais presque toujours d'entamer la discussion avec les chauffeurs, et j'ai rapidement établi une constante : la plupart d'entre eux rêvent de partir. Pour beaucoup, conduire un taxi n'est qu'une situation provisoire, dans l'attente d'une opportunité pour rejoindre l'Europe. Lorsque j'évoquais les dangers de la traversée (les échecs, les morts en mer), ils me répondaient presque toujours la même chose : « Nous aussi, nous avons droit à notre chance », et que lorsque « Dieu leur enverrait le signe que c'est leur moment, ils partiraient ».



Ce qui m'a frappée, c'est la façon dont les Dakarois parlent de l'Europe : avec un mélange d'espoir et d'idéalisme, comme si tout s'y résolvait. Je me sentais parfois maladroite, car je n'osais pas briser ce rêve trop brutalement, mais j'essayais de leur expliquer que la réalité de l'arrivée en Europe est bien plus difficile qu'ils ne l'imaginent. Que, même en arrivant en vie, la misère reste un fait établi pendant des mois, voire des années.

Dans le cadre de mon stage, j'ai aussi échangé avec des personnes revenues après une tentative de migration. J'en profitais pour leur expliquer que, selon la Convention de Genève, une migration motivée uniquement par des raisons économiques n'est pas reconnue comme un motif valable. Plus je le disais, plus je ressentais une profonde injustice : comment peut-on refuser de protéger des personnes qui ne demandent qu'à travailler et à contribuer au bien commun ? En Europe, l'un des reproches récurrents faits aux migrants est justement qu'ils ne travaillent pas, qu'ils coûtent à la société. Or, j'ai vu de mes propres yeux qu'un grand nombre de personnes risquent leur vie uniquement pour pouvoir... travailler.

Ce sentiment d'injustice se retrouve aussi dans les discussions autour des visas. Pour eux, il est nécessaire d'accomplir mille démarches pour obtenir l'autorisation de quitter le pays, alors que nous, Européens, voyageons librement avec un simple passeport. Beaucoup réclament le principe de réciprocité : que nous soyons, nous aussi, contraints de demander un visa pour entrer au Sénégal. Bien sûr, cela ne résoudrait pas les inégalités profondes en matière de mobilité, mais peut-être que, symboliquement, cela rendrait cette injustice un peu moins insupportable.

Ces paradoxes m'ont beaucoup marquée. Car, objectivement, ils n'ont rien à envier à notre cadre de vie : ils ont la mer, une capacité à se réjouir de peu, une joie de vivre communicative. Leur accueil, cette fameuse *teranga*, est si généreux qu'il rend d'autant plus douloureux le fait de savoir qu'ils ne recevront jamais un accueil comparable en Europe. Certains me le disaient, avec un sourire mêlé d'amertume : « Toi, tu es bien accueillie chez nous, mais crois-tu que je le serais autant si je venais dans ton pays ? ». Je n'avais pas besoin de répondre, ils connaissaient déjà la triste vérité.

Conclusion

L'expérience personnelle vécue me donne l'envie d'apporter ma petite pierre aux associations qui œuvrent autour des questions migratoires. A mon avis 3 pistes réflexion se dégagent :

1) La question du retour

Bien que cruciale, cette thématique est déjà largement documentée et prise en charge par de nombreuses organisations. Je pourrais l'aborder, mais son intérêt pour le REMIDEV me paraît limité.

2) Les migrants morts ou disparus en mer

Ce sujet, encore très peu exploré au Sénégal, me semble constituer une véritable piste de travail. La journée d'étude à laquelle j'ai participé m'a permis d'esquisser des éléments de réflexion et de nouer des contacts prêts à partager informations et documents.

3) Les visas et la libre circulation au sein de la CEDEAO (du point de vue du Sénégal)

La question des visas et des difficultés liées à la mobilité dans l'espace CEDEAO soulève encore de nombreuses interrogations. C'est un champ de recherche riche et complexe, au croisement du droit et des pratiques administratives.

Table des matières

PARTIE 1. LE STAGE	2
Introduction	2
Chapitre 1. Les problématiques rencontrées lors du stage	2
Section 1. Le manque d'opportunités comme moteur du départ	2
Section 2. Impact de l'UE en Afrique et l'absence d'une solidarité au sein des pays africains ..	3
Section 3. La question du retour	4
A) Le retour forcé	5
B) Le retour non forcé (« volontaire »)	5
Chapitre 2. REMIDEV	5
Projet REMIDEV – La Cimade : « Pour un meilleur respect des droits et de la dignité des personnes migrantes ».....	5
Chapitre 3. D'autres acteurs de terrain.....	7
Section 1. Rencontre de différentes organisations	7
Section 2. Rencontre de personnes importantes	15
Section 3. Journée d'étude sur la problématique des personnes migrantes mortes ou disparues en mer	18
PARTIE 2. EXPERIENCE PERSONNELLE	21
Les difficultés liées à la différence de culture entre ici et là-bas.....	21
La population.....	23
Conclusion	24